

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subventions de fonctionnement pour des actions de soutien à la parentalité.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département soutient depuis de nombreuses années les actions permettant d'accompagner la cellule familiale et la prévention envers les enfants, préservant ainsi les relations avec les parents. Ces actions peuvent également assurer le lien social entre les familles avec l'objectif de lutter contre l'isolement des familles et à un mieux vivre ensemble.

Le présent rapport concerne les demandes de subvention de fonctionnement formulées par les associations ci-dessous au titre de l'année 2018 :

- L'école des parents et des éducateurs (EPE) de Marseille, siège social : 48 rue Raphaël, 13008 Marseille, présidée par Monsieur Sébastien Violette ;
- Aide aux mères et aux familles à domicile (AMFD) 37 rue Saint-Sébastien 13266 Marseille cedex 06, présidée par Monsieur Gérard Rathery ;
- Le relais des possibles ZE BUS 9 chemin de st Donat- 13100 Aix en Provence, présidée par Monsieur Jean Pierre Lanfrey ;

L'EPE Marseille qui sollicite une subvention pour de la médiation familiale. Cette action est destinée à maintenir le lien parents-enfants au sein d'espaces de rencontres à Arles et Marseille en présence de personnels dédiés et professionnels du domaine.

Le dispositif espace de rencontre se construit à partir de deux axes :

- l'intérêt de l'enfant en lui offrant un lieu sécurisant pour lui dans la relation avec ses parents ;
- le soutien à la parentalité en donnant la possibilité au parent de rencontrer son enfant avec un accompagnement par des professionnels permettant de nouvelles modalités dans l'exercice de la parentalité.

L'association sollicite le Département à hauteur de 6 000 € le montant proposé est de 4 000 €

L'AMFD intervient auprès des mères du quartier nurserie de la maison d'arrêt femmes des Baumettes.

Le centre pénitentiaire des Baumettes comprend plusieurs entités spécifiques dont des cellules nurserie pour les mères enceintes ou avec leur enfant âgé de moins de 18 mois. Il s'agit dans ce projet d'accompagner les enfants à la crèche du quartier. Cette action au regard de la population carcérale concernée et sa fragilité nécessite une coordination et de nombreux échanges en amont de l'accueil à la crèche. Ainsi des personnels qualifiés de l'association interviennent pour préparer et effectuer ces accompagnements.

L'association sollicite le Département à hauteur de 32 339,97 € le montant proposé est de 17 000 €

Ces deux dossiers sont des nouvelles demandes de subvention.

Le relais des possibles ZE BUS : complément de subvention d'un montant de 3000 €

Les projets pour l'exercice 2018 de cette association et plus particulièrement l'opération ZE BUS sont en augmentation. Il s'agit en effet d'actions menées depuis 7 ans qui œuvrent à lutter contre l'isolement des familles. ZE BUS : lieu d'échange et de partage participe grandement à la réduction des fractures sociales et des inégalités. De nouvelles activités sont prévues pour cette année : ZE BUS culturel et numérique, un accès à la culture et une manifestation pour la fraternité des possibles au mois d'octobre 2018.

Ainsi un complément de subvention est proposé à hauteur de 3000 €

Le montant total des subventions allouées s'élève à 24 000 € répartis selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures de la convention type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL